

Très attaché au maintien, je m'étais inquiété en 2007 et en 2008 de la possible fermeture des cinémas UGC de la Place d'Arc à Orléans.

Je ne partageais pas le scepticisme dont faisait preuve à cet égard le maire de la Ville dans ses déclarations publiques.

On sait que l'exploitation de ces cinémas a pu être prolongée en 2009, puis jusqu'à ce jour. La direction d'UNIBAIL – entreprise gestionnaire de l'ensemble commercial de la Place d'Arc – m'a informé de son choix de maintenir définitivement un ensemble de cinémas Place d'Arc. Je tiens à l'en remercier, car toute autre décision aurait été préjudiciable à la Place d'Arc. Elle aurait été mal vécue dans le quartier et notamment par les nombreux lycéens qui font leurs études à proximité. Elle aurait réduit l'offre cinématographique à Orléans, dans l'agglomération et dans le Loiret.

Reste la question du pluralisme.

A cet égard, je tiens d'abord à exprimer mon total et indéfectible soutien au cinéma des Carmes, où M. et Mme Dahmane offrent un vrai « cinéma d'art et d'essai », prennent de multiples initiatives avec le concours du monde associatif, dans toute sa diversité, et assurent l'accueil de publics scolaires pour former nos jeunes au « septième art ». Le Cinéma des Carmes contribue assurément, de manière significative, au pluralisme.

Restent les multiplexes ou complexes cinématographiques – comme on voudra.

On le sait, je me suis beaucoup battu, avec l'équipe municipale que j'animais, pour créer le multiplexe de la Charpenterie, en plein centre ville, en bord de Loire. Si nous nous étions contentés de suivre les mouvements naturels - ou prétendus tels -, il y aurait eu de gros risques que le potentiel cinématographique du centre ville, et même de la ville, s'affaiblisse considérablement. Le groupe Pathé a, logiquement, compte tenu de son implantation locale, été le maître d'œuvre de ce multiplexe.

Il en a été de même pour le second multiplexe qui, après celui du centre ville, s'est ouvert à Saran.

Avec le maintien de l'UGC, Place d'Arc, il existait donc dans l'univers cinématographique de l'agglomération, outre l'apport du cinéma des Carmes, un pluralisme dû à la cohabitation de deux enseignes : UGC et Pathé.

On me dira que les programmations de Pathé et UGC sont souvent proches. C'est vrai. Elles sont différentes toutefois. Et la concurrence ainsi que l'émulation sont de bonnes choses. Elles valent en tout cas mieux que le monopole.

Or, j'ai appris que le groupe UNIBAIL s'apprêtait à conclure, de manière imminente, un accord avec le groupe PATHE auquel serait concédé le complexe cinématographique de la Place d'Arc.

Si cela se concrétisait, nous pourrions certes – je l'ai dit – nous réjouir du maintien du cinéma Place d'Arc, mais, pour ma part, je n'approuverais pas le monopole qui s'installerait dans les trois multiplexes ou complexes cinématographiques de l'agglomération orléanaise.

L'équation serait simple : Pathé + Pathé + Pathé = Pathé.

Or je sais qu'un indépendant était – et reste – sur les rangs et qu'il est prêt à faire les investissements nécessaires, notamment en termes de numérique.

Voilà. Les données sont maintenant connues. Les autorités et instances compétentes sauront-elles, par un ultime effort d'analyse et de réflexion, défendre en ce domaine, le pluralisme dans l'agglomération orléanaise ? Le temps presse.

Jean-Pierre Sueur

.